



SYNTHESE

Principes directeurs pour la création de *La Cité inclusive*

Connaître et faire connaître

Genèse du Projet

En novembre 2013, le professeur Charles Gardou a lancé un appel national pour que le drame des dizaines de milliers de personnes mortes de faim et de froid dans les hôpitaux psychiatriques français pendant la Seconde Guerre Mondiale soit officiellement **reconnu et commémoré**. En 15 mois, l'appel a réuni **près de 81 000 signataires** sur le site de *change.org*. 13 000 membres d'associations de combattants et de victimes de guerre s'y sont ajoutés ainsi que 250 personnalités rassemblées en Comité de soutien.

Sensible à la mobilisation collective, le Président de la République a décidé, le 11 février 2015, jour du 10^{ème} anniversaire de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, **d'honorer la mémoire de ces victimes**.

Le *Mouvement pour une société inclusive*, issu de cet appel, a alors vu le jour pour accompagner les Pouvoirs publics dans la définition du geste mémoriel à proposer au Président de la République. Ce geste accompli par le dévoilement d'une plaque sur le parvis des droits de l'Homme au Trocadéro, le 10 décembre 2016 lors de la journée internationale des droits de l'Homme, permet d'inscrire dans les mémoires le souvenir de ce drame et appelle à construire une société fraternelle toujours plus respectueuse des droits humains.

Pour poursuivre la réflexion engagée sur la place et la considération accordées aux plus vulnérables dans nos sociétés, le *Mouvement* s'est également donné pour objectif **l'élaboration des principes directeurs d'une nouvelle entité consacrée aux fragilités**, de l'enfance jusqu'au grand âge, dénommée *La Cité inclusive*. Pour mener cette mission, il a travaillé conjointement, avec un groupe composé des associations représentatives des personnes en situation de handicap et du secteur de la psychiatrie et un comité scientifique pluridisciplinaire constitué à cet effet.

De plus, il a pris trois initiatives qui ont permis à des travailleurs d'ESAT, des lycéens se préparant aux métiers de l'intervention à domicile, à des militants d'une association d'autoreprésentation et à des adhérents de Groupe d'entraide mutuelle d'enrichir le projet par les savoirs issus de leur expérience.

Afin de définir les contours de *La Cité inclusive* et de travailler aux synergies avec des établissements ou des institutions nationales et internationales, des initiatives portant sur les questions historiques ou s'intéressant à la dimension inclusive ont été repérées. Les fondements, la forme et les contenus de *La Cité inclusive* se sont de cette manière dessinés.

Un drame de l'histoire trop méconnu

Par-delà les apports des ouvrages publiés sur cette tragédie vécue sous l'occupation, une enquête a été adressée aux institutions: hôpitaux psychiatriques et mémoriaux de la Deuxième Guerre Mondiale. Cette enquête visait à savoir s'ils avaient une connaissance approfondie de ce drame et s'ils avaient mené des actions pour le faire connaître au grand public. Parmi les initiatives il faut relever que plusieurs hôpitaux psychiatriques ont mené des travaux de recherche ou tenu des colloques, et 3 d'entre eux ont posé des plaques mémorielles. Le mémorial de Caen s'est intéressé au sort des personnes en situation de handicap, en Allemagne, pendant la Deuxième Guerre Mondiale. S'il y a, à ce jour, peu de lien entre les hôpitaux psychiatriques et les mémoriaux, ils sont toutefois désireux de collaborer entre eux et avec *La Cité inclusive*.

Des exemples de pratiques inclusives

À l'échelle nationale, le repérage s'est notamment appuyé sur les associations représentatives des personnes en situation de handicap, qui coordonnent les actions sur l'ensemble du territoire. Elles sont composées d'**associations militantes et gestionnaires d'établissements** ou d'**associations structurées par type de handicap**, mais aussi de **pôles ressources**.

Ces organisations accompagnent l'évolution des idées, des concepts, des textes législatifs et des conventions (Cf. convention internationale des droits des personnes handicapées) qui leur permettent, comme nombre d'acteurs sociaux de mettre en œuvre leur plaidoyer et leurs actions autour des droits et libertés fondamentales, de la conception universelle et de la dynamique d'une société inclusive.

Aux niveaux national et international, des initiatives, que l'on peut qualifier d'inclusives émanant de structures culturelles ou, de manière intersectorielle, à l'initiative de collectivités territoriales se développent. Il est toutefois difficile de les recenser exhaustivement et de parvenir à une vision globale des actions menées et des acteurs.

Mieux comprendre les principes d'une société inclusive

Une société est inclusive lorsqu'elle condamne toutes les formes de privilèges, d'exclusivités ou d'exclusions et lutte contre. Cinq axiomes sont susceptibles de la fonder :

- L'abandon des phénomènes de hiérarchisation des vies et des univers sociaux
- Le partage du patrimoine humain et social commun
- L'effectivité du droit d'exister, au-delà du droit de vivre
- La garantie d'un traitement équitable, prenant en compte les besoins singuliers de chacun
- La reconnaissance de la diversité¹

¹Charles Gardou, *La société inclusive, parlons-en !, Il n'y a pas de vie minuscule*, Toulouse, èrès

Les Fondements de La Cité inclusive

Elle est portée par une finalité : savoir pour agir

La Cité inclusive a pour vocation de créer une passerelle entre l'histoire des personnes les plus fragiles et les problématiques liées au respect de leurs droits dans notre société. Par le **décloisonnement des disciplines**, elle invite à l'élaboration de savoirs transversaux, qui ambitionnent d'interroger tous les champs de la connaissance et des pratiques. En recensant et diffusant ces connaissances, ces expériences et les projets construits autour des fragilités, elle vise à favoriser **un sentiment d'appartenance commune à la société**.

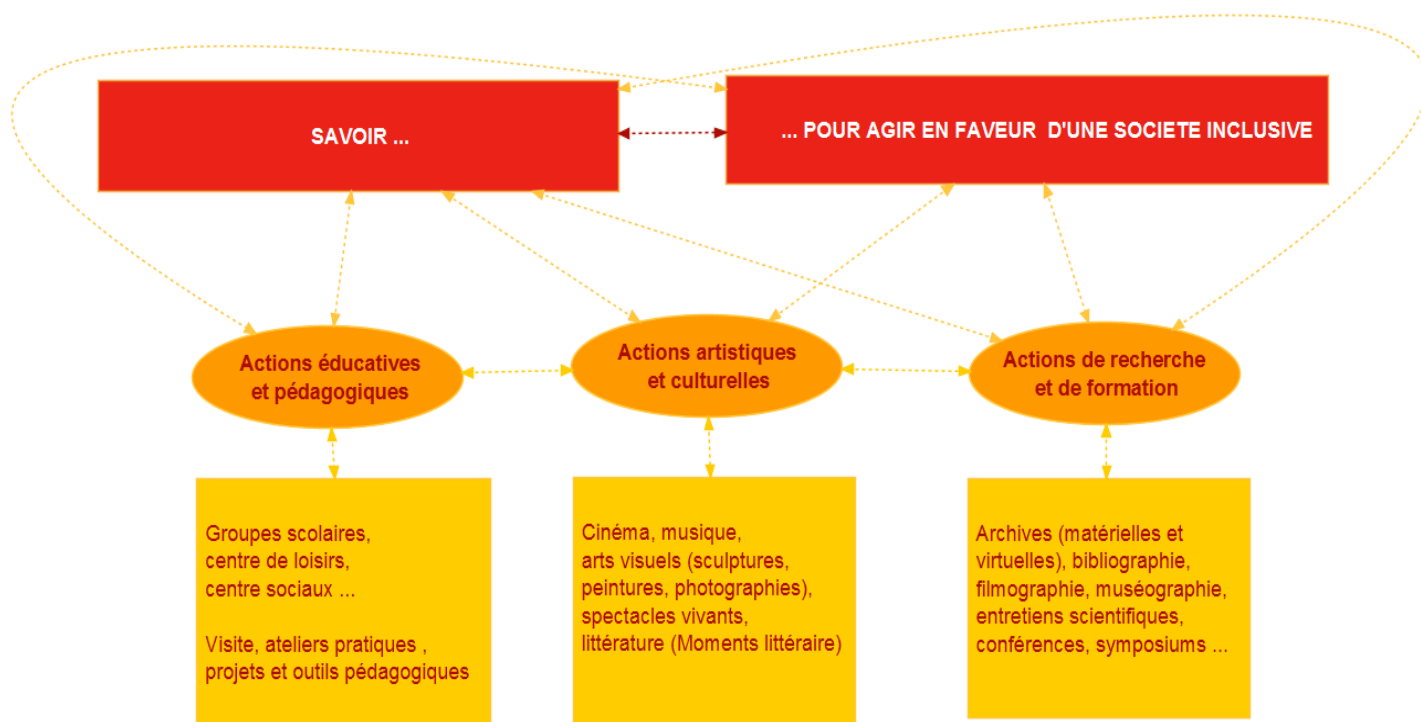
Elle a pour objectif la conception universelle

La conception universelle ne se limite pas au seul champ du cadre bâti, mais concerne tous les secteurs de la société : école, loisirs, soins, vie sportive, vie professionnelle, etc. Elle vise **un accès sans restriction de tout citoyen à l'ensemble de ces domaines**. En plaçant le public au cœur de la réflexion, la conception universelle procède d'une **démarche inclusive** en **favorisant la mixité des publics**. Elle exige être pensée dès la naissance d'un projet ou d'un service. La réalisation de *La Cité inclusive*, au travers de ses projets, ateliers, outils, et autres, prend en compte ce principe de façon à garantir l'accueil de tous les publics.

Elle implique la participation active du public

Les personnes concernées sont placées au cœur de ce projet, à partir de leurs désirs, leurs besoins, leurs projets et en considérant les potentiels de chacun. Dans cet objectif, *La Cité inclusive* est conçue comme **un espace d'interaction entre tous les citoyens, sans exclusivité et sans exception** : ils sont parties prenantes de la phase de conception de la Cité inclusive et du choix des actions à mettre en œuvre. Ces groupes constitués de personnes physiques et morales sont force de propositions en termes de projets, de partenariats ou de modalités d'implication dans la vie de *La Cité inclusive*.

Les dimensions de la Cité inclusive



Il s'agit ainsi de nourrir l'action des acteurs sociaux dans divers domaines : vie scolaire ; vie professionnelle ; vie artistique et culturelle ; vie sportive et loisirs ; vie affective familiale et sexualité ; vie, santé, éthique et déontologie ; vie en situation de dépendance.

Un référentiel pour *La Cité inclusive*

Tous les projets initiés, accompagnés ou présentés par *La Cité inclusive* respectent les principes énoncés dans un référentiel, **et reposent en particulier sur les éléments suivants** :

1. Œuvrer pour l'effectivité des droits de chacun et de tous
2. Veiller à l'accessibilité universelle
3. Elaborer, encourager et accompagner des projets inclusifs
4. Favoriser les partenariats à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale
5. Répondre à des exigences scientifiques ou artistiques

Le fonctionnement de *La Cité inclusive*

La création d'une plateforme virtuelle

La Cité inclusive repose dans un premier temps sur une **plateforme virtuelle, participative, pluridisciplinaire et accessible**. Elle permet de **toucher un large public** : des personnes proches ou éloignées géographiquement des lieux-ressources, des personnes dans l'impossibilité de se déplacer et plus largement le grand public. *La Cité inclusive* permet une appropriation et une diffusion de l'optique inclusive. Elle propose une **base de données** composée de ressources et d'outils méthodologiques, d'une politique de mise en accessibilité, d'**expositions virtuelles** produites ou référencées, et d'**espaces d'échanges** où toute personne peut émettre des propositions sur des contenus, des projets, des programmations.

Des espaces physiques reliés à la plateforme

La plateforme virtuelle **s'appuie aussi sur des initiatives concrètes prises** sur le territoire français et dans d'autres pays. Elle **fédère un réseau de structures** pédagogiques et éducatives, culturelles et artistiques, de recherche et de formation et d'acteurs sociaux engagés dans des projets inclusifs. Ce réseau comprend notamment des mémoriaux de la Seconde Guerre Mondiale, des hôpitaux psychiatriques, des musées, des universités, des écoles, des collectivités territoriales, des associations des différents champs de fragilité etc. La diversité des projets inclusifs exige de veiller à une pluralité des formes : salles de spectacles vivants (concerts, projections, colloques...), espaces d'accrochages (expositions, restitutions...). Des **projets permanents ou temporaires** dynamisent la programmation de *La Cité inclusive*, des **modules itinérants** tissent des liens entre les différents partenaires et des **lieux de convivialité** favorisent la proximité avec les publics.

Une résidence artistique et un incubateur initiés par *La Cité inclusive*

Dans un objectif de **soutien à l'innovation**, une résidence artistique à destination des acteurs culturels peut être créée, ainsi qu'un incubateur de projets pour les acteurs sociaux, les chercheurs et les étudiants de toutes disciplines. L'accompagnement individualisé des projets inclusifs novateurs est assuré, notamment par une aide à la recherche de soutiens financiers et par une mise en relation avec des professionnels et des partenaires.

En conclusion

Si ce projet, d'initiative citoyenne, vise à favoriser une meilleure appropriation, par les citoyens, de la visée inclusive, il est susceptible de nourrir des politiques publiques qui donnent corps à la société inclusive, en cohérence avec la Conférence nationale du handicap de 2016. Aussi le *Mouvement pour une société inclusive* suggère-t-il que le Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) s'en saisisse.